



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAMBTON

A V I S P U B L I C

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite Municipalité.

QUE lors de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lambton, se tenant le 12 mars 2019 à 19h30, au 158, chemin J-Cyrille-Bureau à Lambton, le Conseil devra statuer sur la demande de dérogation mineure de Monsieur Conrad Couture.

Nature et effets :

Régulariser une situation de fait concernant la marge de recul latérale gauche qui ne respecte pas la distance minimale de 10 m requise par la réglementation en vigueur lors de la construction du bâtiment principal en 2001.

Identification du site concerné :

Lot 5 688 146, cadastre du Québec, situé au 102, chemin de l'Île.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À LAMBTON, CE 18^e JOUR DE FÉVRIER 2019.

Marcelle Paradis
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Certificat de publication-

Je, Marcelle Paradis, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lambton, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant la demande de dérogation mineure de Monsieur Conrad Couture à la porte de l'église Saint-Vital de Lambton et à la porte de l'Hôtel de Ville de Lambton en date du 18 février 2019.

Marcelle Paradis,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

2019-02-18

Date